

Conditions générales de vente

Dernière MAJ le 13 Juillet 2011

Préambule : Aucun fait de tolérance par le prestataire ne saurait constituer une renonciation de sa part à l'une quelconque des dispositions du présent contrat. Tous les documents traités restent confidentiels. Ils ne peuvent en aucun cas être transmis à un tiers. Gianni CODRON s'engage à garder le silence sur tous les éléments dont il sera amené à prendre connaissance dans sa transaction avec le client.

1 : Principe de cession : La reproduction et la réédition des créations du prestataire sont soumises à la perception de droits d'auteur selon la loi du 11 mars 1957 (loi n° 57-298). La cession de ces droits ne concerne que l'utilisation spécifiquement prévue. Toute utilisation ultérieure ou différente nécessite une nouvelle convention. Les modifications ou interprétations d'une création graphique ne peuvent être faites, en aucun cas, sans le consentement du prestataire. La signature ne peut être supprimée sans l'accord du prestataire.

2 : Droits de reproduction et de diffusion : Les droits de reproduction et de diffusion sont calculés en fonction de la diffusion de la création. Ils peuvent être cédés forfaitairement ou partiellement. Chaque adaptation différente de l'oeuvre originale faisant l'objet d'une nouvelle cession de droits d'auteur. Pour chaque nouvelle édition, le montant des droits doit être réactualisé. Les droits sont cédés dans le périmètre temporel et géographique du présent contrat et ne sauraient en excéder cette limite. Pour permettre au commanditaire d'exploiter librement la prestation fournie dans le cadre de son activité, l'ensemble des droits patrimoniaux relatifs à la création du prestataire, au titre du projet seront entièrement et exclusivement cédés au commanditaire, et ce pour la diffusion sur les supports spécifiquement adressés lors de la commande, lors du paiement effectif de l'intégralité des honoraires dus.

3 : Engagement des parties : Le devis et les conditions générales de vente signés par le commanditaire valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande. Celui-ci doit s'accompagner du paiement de 30% du prix global des prestations à fournir. Aucun travail ne débutera sans que ces trois conditions soient remplies (devis + CGV signées, 20% du montant global payé).

1/ LE COMMANDITAIRE - Pour permettre au prestataire de réaliser sa mission, le commanditaire s'engage à :

- Établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par le prestataire. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.
- Garantir le prestataire contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le commanditaire. Informer le prestataire d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres prestataires.

2/ LE PRESTATAIRE - Le prestataire garantit que les créations sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers, salariés ou non du prestataire, pour les utilisations prévues au titre du contrat.

4 : Règlement et tarifs : Les honoraires doivent être réglés au plus tard à l'échéance du mois de la facturation et non pas selon la réglementation commerciale fournisseur. Retard de paiement : Tout retard de paiement au delà de 15 jours à compter de la date d'émission de la facture entraînera de plein droit, en application de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, des pénalités de retard égales à 8 % du montant HT. Tous travaux décommandés font l'objet d'un dédommagement correspondant à l'avancement du travail effectué. Les tarifs appliqués, pour les créations, impressions, les noms de domaine ou hébergement de site, peuvent évoluer en fonction des tarifs prestataires et de l'inflation monétaire.

5 : Délais de livraison : Les délais ou dates de livraison, qu'ils soient fermes ou non doivent être stipulés par écrit. Si la collaboration du client est nécessaire à la prestation de Gianni CODRON ou convenue à l'avance, en cas d'attente, le délai sera prolongé d'autant de temps que le client n'aura pas répondu à cet engagement. Dans le cas d'un retard occasionné par des modifications de la part du client ou des problèmes liés à des produits tiers (logiciels, informatique...) le délai ou la date de livraison se verront repoussés en conséquence. Gianni CODRON ne peut être tenue responsable du non respect des délais dans tous les cas de forces majeures telles que, pannes informatiques et autres circonstances inéluctables...

6 : Droits de publicité : Au titre du droit moral du prestataire sur sa création, le commanditaire autorise le prestataire à faire mention de cette création comme exemple des réalisations du prestataire sur les documents commerciaux et publicités de ce dernier. Sauf mention contraire explicite du commanditaire, le prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule « Création : Gianni CODRON » assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité.

7 : Rupture du contrat : Dans tous les cas, la responsabilité éventuelle du prestataire, ne pourra entraîner d'indemnités supérieures à la somme versée par le commanditaire pour les services prévus au présent contrat. Le prestataire assurera ses prestations en respectant les règles de l'art en usage dans la profession, il est expressément convenu qu'il ne sera tenu qu'à une obligation générale de moyens.

8 Responsabilité : La responsabilité de Gianni CODRON se limite aux dommages contractuels et prévisibles. Ceux-ci sont limités à hauteur de la valeur du contrat. D'autre part, Gianni CODRON n'est pas responsable des dommages éventuels liés aux produits d'impression facturés par l'imprimeur.

9 : Droit applicable - litiges : Le présent contrat est soumis au droit français. Tout différent lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce relevant du siège du prestataire (Angers).